



Commune des Avirons

Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

31 OCT. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **18 octobre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. FRINGUE Mikaël

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à M. BENARD Alex - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Réhabilitation de la salle Georges Brassens – 2^{ème} tranche
- Approbation du plan de financement de l'opération

Le Maire rappelle au Conseil que la salle Georges Brassens a fait l'objet de travaux de mise en sécurité incendie en 2011.

Hôtel de Ville

Ces travaux correspondaient à une première tranche dans la démarche de mise aux normes du bâtiment.

Parallèlement et au regard notamment de la nécessité de rendre accessible aux handicapés le bâtiment en 2015, une deuxième tranche de travaux a été mise à l'étude.

Les travaux nécessaires comprennent principalement :

- la création d'une sortie de secours accessible aux personnes à mobilité réduite en intervenant du côté de la façade cour école ;
- la remise aux normes des loges : réfection complète des vestiaires et sanitaires et amélioration de l'éclairage ;
- la création d'un accès aux locaux de stockage (anciennes salles de classes) et d'un passage couvert entre ces locaux et la salle ;
- la réfection complète des peintures extérieures.

Le coût de l'opération est de **268 956,11 euros HT**.

Aux fins de constituer une demande de financement auprès de la Région Réunion dans le cadre du plan de relance 2010-2014, le Conseil est invité à :

- approuver le dossier technique ;
- approuver le plan de financement proposé ;
- le cas échéant, autoriser la consultation et la signature du marché.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total HT		268 956,11 €
----------------------	--	---------------------

Financement :

o Région	80%	215 164,88 €
o Commune	20%	53 791,23 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- approuve le dossier technique ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- autorise la consultation et la signature du marché.

**Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,**

Le Maire,

